RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du - 7 JAN. 2013
fixant les dates de l'élection complémentaire d'un membre du conseil régional de l'ordre des vétérinaires en région Pays de la Loire

NOR : AGRG 1300473 A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.242-4 à R.242-19 ;

Vu l'arrêté en date du 22 février 1993 modifié par l'arrêté du 19 décembre 1995, fixant les circonscriptions régionales de l'Ordre des vétérinaires ;

Sur proposition du Directeur général de l'alimentation,

Arrête :

Article 1er

Une élection complémentaire d'un membre du Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires de la région Pays de la Loire, aura lieu le jeudi 21 mars 2013 et, en cas de second tour, le jeudi 2 mai 2013. Le nombre de conseillers à élire lors de ces élections est précisé en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le Directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Fait le - 7 JAN. 2013
Pour le ministre et par délégation :
Le Directeur général de l'alimentation,
P DEHAUMONT

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de l'Alimentation
Jean-Luc ANGOT

ANNEXE

Régions	**Départements concernés**	**Nombres de conseillers à élire**
Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44) Maine-et-Loire (49) Mayenne (53) Sarthe (72) Vendée (85)	1